



Rapport du maire 2015 sur la Situation financière de la Municipalité

et messages importants pour la collectivité

INFOLETTRE – NOVEMBRE 2015

Chers citoyennes, citoyens et membre du conseil municipal,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, c'est avec plaisir que je vous fais rapport sur la situation financière de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Ce rapport traite des états financiers et du rapport produits par le vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2014. Nous reviendrons sur le dernier programme triennal d'immobilisations, donnerons des indications quant aux résultats financiers escomptés pour le présent exercice financier et indiquerons les orientations générales du budget 2016 et du prochain programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

Enfin, tel qu'édicté par les différentes lois nous régissant, nous vous ferons mention du traitement versé aux élus et déposerons la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés par la Municipalité depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière.

États financiers et rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

État des recettes et des dépenses

Revenus	5 517 498 \$
Charges	5 147 542 \$
Réduction de la dette	680 408 \$
Affectations aux activités d'investissement	309 023 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	(62 929 \$)

État de la situation financière

L'excédent accumulé au 31 décembre 2014 était de 11 459 008 \$.

Dette à long terme

La dette à long terme de la Municipalité à la fin de 2014 s'élevait à 1 552 118 \$.

Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur a été produit par la firme comptable Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. et confirme que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ledit rapport du vérificateur a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2015 et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.

Le dernier programme triennal d'immobilisations (2015- 2016-2017)

En décembre 2014, le conseil municipal a adopté un programme triennal d'immobilisations de quelque 9,5M \$ pour les années 2015-2016-2017.

En 2015, des travaux majeurs de l'ordre de 1,7M \$ auront été réalisés sur deux tronçons du chemin Kilmar (km 3 et km 9), afin d'y rendre la circulation plus sécuritaire. Lesdits travaux ont fait l'objet d'un règlement d'emprunt et seront également financés en partie par une subvention.

L'équipe de la voirie a procédé à l'interne à plusieurs projets de rénovation, en plus des travaux récurrents : profilage de la 7e Concession, reconstruction partielle (debroussaillage, profilage, ponceaux et fossés) du chemin Falloon, profilage partiel de certaines parties du chemin de la rivière Rouge, corrections de courbes et installation de ponceaux du chemin Scotch dans le secteur McGillavray, élargissement des bas-côtés du chemin Kilmar, pour n'en nommer que quelques-uns. Certains achats de matériel relié à ces travaux ont été immobilisés.

Également en 2015, seront complétés les travaux d'aménagement et de jumelage du nouveau puits, permettant de rendre le système d'aqueduc du secteur Calumet conforme aux normes gouvernementales. Lesdits travaux ont été subventionnés à 100 % par les gouvernements du Canada et du Québec par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.



**Municipalité de
Grenville-sur-la-Rouge**
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge Qc J0V 1B0
Téléphone : 819 242-8762
Télécopie : 819 242-9341
www.gslr.ca

Indications préliminaires quant aux résultats financiers escomptés pour le présent exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

Pour l'année 2015, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge prévoyait un budget d'opération de l'ordre de 4,98M \$. Un contrôle très étroit des dépenses permettra de terminer l'année financière 2015 avec un léger surplus.

Les orientations générales du budget 2015 et du prochain programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Les divers comités du conseil ont préparé des recommandations pour les priorités à long termes et les actions à entreprendre à compter de 2016, à partir desquelles le conseil a identifié onze orientations principales pour les années 2016 et 2017, à savoir :

1. Attirer de nouvelles familles en créant de nouveaux emplois ;
2. Attirer de nouvelles familles en améliorant la qualité des milieux naturels et bâtis ;
3. Rapprocher l'administration municipale des citoyens et citoyennes ;
4. Améliorer la visibilité et l'image de Grenville-sur-la-Rouge à l'extérieur ;
5. Améliorer la salubrité générale des lieux publics et privés ;
6. Améliorer la convivialité des procédures de permis et d'inspections ;
7. Bâtir un cadre de planification plus étroit du réseau routier ;
8. Poursuivre la réhabilitation du réseau routier municipal, tant les grandes artères que les chemins de quartier ;
9. Poursuivre les démarches de mobilisation communautaire et de soutien pour les familles, les aînés, et les personnes démunies ;
10. Offrir un éventail stimulant de services et d'activités en matière de culture, de sports et de loisirs, ainsi que des équipements appropriés ;
11. Assurer une performance financière et fiscale exemplaire.

Déoulant de ces orientations, une trentaine de priorités d'action sont présentement évaluées pour 2016 et à l'égard desquelles des précisions seront apportées lors de l'adoption du budget, du programme triennal d'immobilisations et du règlement de taxation 2016, le 15 décembre 2015.

Le traitement des élus pour l'année en cours

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) prévoit que le maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Pour l'année 2015, en conformité avec les règles prévues au Règlement sur la rémunération des élus, tel qu'adopté le 13 mai 2014 et ré-adopté, sans modification, le 8 septembre 2015, le traitement versés aux élus s'établissait comme suit :

	Compensation de base annuelle	Compensation annuelle additionnelle pour participation à un ou des comités du conseil	Rémunération par la MRC
Maire	20 400 \$	N/A	6 980 \$
Conseillers	6 800 \$	3 600 \$	



Horaire de du temps des Fêtes

Veillez prendre note que l'hôtel de ville et le garage municipal seront fermés du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

Dépouillement d'arbre de Noël

Le Centre communautaire Campbell invite les enfants de Grenville-sur-la-Rouge et de Grenville Village à venir célébrer son 2^e dépouillement d'arbre de Noël. Tous les enfants de 0 à 12 ans sont invités à venir rencontrer le Père Noël, la Mère Noël, la Fée des étoiles et les lutins le dimanche 13 décembre, de 13h00 à 16h30, au Séminaire du Sacré-Cœur, situé au 2738 route 148, à Grenville-sur-la-Rouge, à côté du Centre communautaire Campbell. L'animation et le spectacle sont présentés par la troupe du Baluchon magique.

Inscription avant le 1^{er} décembre - coût : 2\$ par enfant

Pour inscription ou information contactez Lisanne au 819 242 9273 (Lizacad@gmail.com) ou Francine au 819 242 3596 (dfgauthier@hotmail.com).

Déchets domestiques

Les déchets domestiques qui ne sont pas contenus dans un bac vert roulant ne seront plus ramassés par la Municipalité. Vous pouvez vous procurer ces bacs verts à l'hôtel de ville.

L'article 7 du règlement numéro R-30 stipule :

«Toute personne occupant une maison d'habitation, un commerce ou une industrie doit déposer ses déchets dans un récipient étant le bac roulant de couleur verte, dont la vidange se fait à l'aide d'un bras verseur. Ce contenant ne doit contenir aucun déchet libre. Toute personne doit placer son bac vert en bordure de la route avant 7h00 en matinée la journée de la cueillette.

Les commerces et industries qui ne veulent pas mettre leurs ordures en bordure de la route ou dont la quantité est excédentaire doivent être munis d'une boîte de métal (conteneur). Ces mêmes établissements sont responsables de défrayer le coût de location et de vidange de ces boîtes de métal, en plus de la compensation annuelle imposée par la Municipalité. »

Joyeux Noël et Bonne année 2016 !

Au nom du personnel administratif, des employés et du conseil municipal nous vous transmettons nos souhaits chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité à vous et vos proches à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Règlement d'urbanisme

Le 6 novembre 2015, la Commission municipale du Québec a rendu sa décision constatant la conformité du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 au Plan d'urbanisme de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

AVIS PUBLIC

Avis de convocation à une session extraordinaire pour la présentation du budget

Mardi 15 décembre 2015 à 19h00

AVIS vous est donné qu'une session extraordinaire est convoquée par le soussigné, directeur général et secrétaire trésorier, qu'une séance extraordinaire sera tenue **mardi le 15 décembre 2015 à 19h00**, à l'hôtel de ville qui portera sur les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Administration et finances ;
 - a. Adoption du budget 2016 ;
 - b. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2016-2017-2018 ;
 - c. Adoption du règlement sur la taxation et les compensations pour l'année 2016 ;
4. Période de questions réservée spécifiquement aux sujets mentionnés à l'ordre du jour ;
5. Levée de la séance.

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier
